



CANADIAN COSMETIC, TOILETRY  
AND FRAGRANCE ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DES COSMÉTIQUES,  
PRODUITS DE TOILETTE ET PARFUMS

## **DÉCLARATION**

LE 19 OCTOBRE 2010

PERSONNE-RESSOURCE :  
LAWRENCE PROUT  
647-980-5161

### **Les produits de soins personnels continuent de faire l'objet d'une réglementation attentive**

La priorité absolue dans l'industrie des produits cosmétiques et des produits de soins personnels est de protéger la santé et la sécurité des consommateurs en commercialisant des produits qui sont sûrs, efficaces et ne nuisent pas à l'environnement. Depuis très longtemps, la CCTFA et ses sociétés membres travaillent de concert avec Santé et Environnement Canada pour encourager et maintenir la sécurité et la confiance des consommateurs dans le secteur des produits cosmétiques et des produits de soins personnels.

Suite à sa campagne ciblant la réglementation des cosmétiques et des produits d'hygiène et de beauté au Canada ainsi qu'une « douzaine de sales ingrédients cosmétiques », la Fondation David Suzuki a annoncé les résultats d'un sondage lancé en avril dernier auprès des consommateurs. La Fondation a aussi donné des renseignements sur la réglementation des produits de soins personnels et une liste de douze ingrédients, qu'elle recommande vivement aux consommateurs d'éviter. Les renseignements sur ces ingrédients sont incomplets, souvent hors contexte ou trompeurs.

Au Canada, les cosmétiques et les produits de soins personnels sont réglementés en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*. N'oublions pas de rappeler qu'au Canada, il est illégal de vendre des produits cosmétiques pouvant comporter un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs quand ces produits sont utilisés comme prévu. Plus précisément, un produit de soins personnels doit satisfaire aux exigences stipulées soit dans le *Règlement sur les cosmétiques* soit dans le *Règlement sur les aliments et drogues (RAD)* ou dans le *Natural Health Products Regulations* de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, selon les ingrédients composant le produit et son usage prévu. Ainsi, les produits utilisés à des fins thérapeutiques doivent entièrement se conformer aux normes élevées du RAD ou du *Règlement sur les produits de santé naturels* du Canada, selon l'ingrédient actif du produit. Parmi les catégories de produits de soins personnels qui peuvent se classer parmi les médicaments ou produits de santé naturels, citons les écrans solaires primaires, les écrans solaires secondaires (p.ex., maquillage, produits hydratants, baumes pour les lèvres, etc., qui ont un FPS), les produits contre l'acné, les produits médicamenteux pour le soin de la peau/produits de traitement de l'érythème fessier, les nettoyants antiseptiques pour la peau, les produits antipelliculaires et les produits anticaries contenant du fluorure (dentifrices). Les produits cosmétiques doivent répondre aux exigences du *Règlement sur les cosmétiques*, lequel interdit ou restreint l'usage de certains ingrédients. Ces ingrédients se trouvent sur la liste des ingrédients interdits ou à usage restreint de Santé Canada, liste qui est régulièrement actualisée en fonction des meilleures et des plus récentes données scientifiques internationales.

De plus, Santé Canada travaille en collaboration avec des organismes de réglementation du monde entier, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon pour s'assurer que les normes de santé et de sécurité les plus élevées s'appliquent aux produits de soins personnels vendus au Canada.

En ce qui concerne le respect de l'environnement des ingrédients, le gouvernement du Canada a lancé son Plan de gestion des produits chimiques et il se range d'ailleurs aujourd'hui parmi les leaders mondiaux de l'évaluation de la



CANADIAN COSMETIC, TOILETRY  
AND FRAGRANCE ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DES COSMÉTIQUES,  
PRODUITS DE TOILETTE ET PARFUMS

sécurité environnementale des produits chimiques. Dans le cadre de ce processus, de nombreux ingrédients entrant dans la composition des produits de soins personnels ont été étudiés, ou le sont à l'heure actuelle.

Grâce à tous ces processus réglementaires, des principes scientifiques et des normes d'évaluation des risques éprouvés sont appliqués. Les connaissances scientifiques, que ce soit celles en progression et les plus récentes, ainsi que les données sur les risques font régulièrement l'objet d'études, d'analyses et les organismes de réglementation internationaux se les transmettent. Il est possible de modifier rapidement des règlements, y compris ceux sur l'interdiction d'un ingrédient ou sa restriction d'usage, pour assurer la protection des consommateurs lorsque des données scientifiques éprouvées et des évaluations des risques justifient ce genre de mesure.

La Fondation David Suzuki, ou tout autre intervenant, peut fournir en toute liberté à Santé et/ou Environnement Canada des renseignements, des données ou des résultats de recherches qui, selon elle, laissent à penser qu'un ingrédient actuellement en usage fait courir un risque aux consommateurs ou à l'environnement.

En réponse aux déclarations faites par la Fondation David Suzuki, la CCTFA a fait parvenir une liste de cette soi-disant « douzaine de sales ingrédients cosmétiques » à Santé Canada et lui a demandé si aucune nouvelle réglementation n'était envisagée au vu d'information scientifique nouvellement découverte ou auparavant ignorée ou d'une évaluation des risques associés à ces substances. Ci-joint se trouve un exemplaire de leur réponse détaillée, indiquant qu'aucune autre mesure de réglementation n'est envisagée.

Dans le système de santé canadien, ce sont Santé Canada et Environnement Canada qui arbitrent en fin de compte la protection des Canadiens. Les consommateurs canadiens peuvent donc être sûrs que les produits de soins personnels aujourd'hui en vente sur le marché sont sans danger quand ils sont utilisés comme prévu et que tous les mécanismes voulus sont en place pour actualiser régulièrement les données scientifiques et les évaluations des risques sur lesquelles se fondent les décisions.

La CCTFA est l'association nationale qui représente l'industrie des cosmétiques, des produits de toilette et des parfums. Sa mission : « Tout en jouant un rôle significatif dans la société, encourager celle-ci à avoir confiance dans l'industrie canadienne des cosmétiques et des produits de soins personnels et dans la sécurité, l'efficacité et la qualité de ses produits. » La CCTFA et les sociétés qui en sont membres favorisent la réalisation de ces objectifs en encourageant des relations de travail étroites avec le gouvernement, les professionnels de la santé et les consommateurs.